

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

INFORMATIONS AU

TITRE DU PILIER 3

Au 30 juin 2026

Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8
du règlement (UE) n°575/2013

Raphaëlle COMBY, Directrice Finance et Recouvrement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Champagne-au-mont d'or, le 16 septembre 2026

La Directrice Finance et Recouvrement

Raphaëlle COMBY

Sommaire

1.	INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2.	INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	6
2.1	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	7

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEUR CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que modifié par le règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) et par le règlement (UE) n°2024/1623 (CRR3). Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après intègrent le résultat conservé de la période.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 949 513	5 018 738	4 701 387	4 678 359	4 423 275
2	Fonds propres de catégorie 1	4 949 513	5 018 738	4 701 387	4 678 359	4 423 275
3	Fonds propres totaux	4 949 513	5 060 267	4 741 994	4 721 403	4 463 589
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	14 886 995	15 356 050	14 964 379	15 502 560	14 573 004
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	14 886 995	15 356 050	14 964 379	-	-
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	33,25%	32,68%	31,42%	30,18%	30,35%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	33,25%	32,68%	31,42%	-	-
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	33,25%	32,68%	31,42%	30,18%	30,35%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	33,25%	32,68%	31,42%	-	-
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	33,25%	32,95%	31,69%	30,46%	30,63%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	33,25%	32,95%	31,69%	-	-
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,95%	0,95%	0,96%	0,96%	0,96%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,45%	3,45%	3,46%	3,46%	3,46%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,45%	11,45%	11,46%	11,46%	11,46%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	25,25%	24,95%	23,69%	22,46%	22,63%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	36 321 540	36 119 624	35 880 618	35 921 210	34 978 779
14	Ratio de levier (%)	13,63%	13,90%	13,10%	13,02%	12,65%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 780 036	1 693 185	1 804 730	2 065 039	2 501 417
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 339 708	2 344 089	2 337 744	2 457 543	2 667 614
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	821 526	909 195	793 933	681 158	546 610
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 518 182	1 434 894	1 543 811	1 776 385	2 121 005
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	117,31%	118,32%	117,41%	116,10%	117,94%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	35 820 810	35 744 973	35 021 487	33 914 404	33 742 327
19	Financement stable requis total	33 947 256	33 714 339	33 016 308	30 846 525	30 578 793
20	Ratio NSFR (%)	105,52%	106,02%	106,07%	109,95%	110,35%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences des articles 412 à 415 du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

Au 30 juin 2026, les ratios de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ont été décrites au sein de son document nommé CR878 – informations au titre du pilier 3 – 31/12/2025 en partie 10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG).

Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <https://ca-centrest.com/publications/>

Au 30 juin 2026, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

L'ensemble des montants présentés dans les tableaux suivant sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

2.1.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance				
			Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemen tal (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	8 753 985	2 958	-	1 532 018	431 363	(366 706)	(139 192)	(201 772)	3 072 182	2 296 255	2 698 472	687 076	9,01
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 506 661	-	-	351 338	54 153	(67 060)	(30 934)	(29 119)	602 412	547 860	350 149	6 240	6,89
3	B - Industries extractives	4 013	419	-	299	3	(36)	(28)	(2)	1 947	966	-	1 100	8,53
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	592	293	-	-	-	-	-	-	-	-	-	592	20,00
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45	20,00
7	B.08 - Autres industries extractives	2 917	-	-	299	3	(36)	(28)	(2)	1 947	966	-	3	4,22
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	459	126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	459	20,00
9	C - Industrie manufacturière	823 829	333	-	162 975	71 971	(50 669)	(15 843)	(32 731)	440 140	269 420	36 153	78 116	6,62
10	C.10 - Industries alimentaires	143 389	-	-	26 193	16 024	(11 066)	(1 745)	(9 180)	72 286	58 091	6 445	6 567	5,56

11	C.11 - Fabrication de boissons	83 780	-	-	29 186	1 680	(6 502)	(5 099)	(737)	37 955	23 218	15 960	6 647	8,05
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	24 386	-	-	81	7 912	(3 011)	(7)	(2 890)	17 450	3 540	-	3 396	6,29
14	C.14 - Industrie de l'habillement	3 855	-	-	552	1 246	(433)	(71)	(346)	2 343	418	907	188	5,19
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	1 562	-	-	54	26	(15)	(5)	(9)	111	115	-	1 337	24,21
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	41 551	-	-	12 923	2 395	(2 233)	(414)	(1 741)	24 868	12 349	3 777	556	4,72
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	12 124	-	-	3 846	-	(279)	(272)	-	7 806	1 001	-	3 318	9,95
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4 329	-	-	900	211	(150)	(26)	(118)	2 200	1 283	-	845	8,26
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	357	325	-	-	-	-	-	-	-	-	-	357	20,00
20	C.20 - Industrie chimique	24 107	-	-	1 442	123	(324)	(180)	(63)	10 938	3 404	1 321	8 443	11,74
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	114 032	8	-	229	925	(227)	(6)	(194)	31 252	79 055	529	3 195	7,18
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	107 552	-	-	39 624	6 095	(6 566)	(4 065)	(2 225)	66 708	37 764	-	3 081	4,60
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	10 707	-	-	1 314	1 052	(767)	(152)	(580)	5 730	2 262	1 173	1 541	7,48
24	C.24 - Métallurgie	3 090	-	-	232	2 410	(596)	(8)	(588)	2 614	386	-	90	2,47
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	75 014	-	-	8 318	18 311	(9 415)	(165)	(9 016)	56 081	13 640	3 924	1 369	4,10
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	31 483	-	-	13 825	3 109	(2 781)	(1 632)	(1 127)	17 810	2 217	-	11 456	11,48
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	25 128	-	-	3 659	3 019	(1 421)	(706)	(681)	17 625	2 770	548	4 185	6,29
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	56 446	-	-	5 239	2 046	(1 392)	(274)	(901)	32 195	18 988	580	4 683	6,20
29	C.29 - Industrie automobile	22 705	-	-	6 894	2 064	(1 013)	(202)	(807)	6 846	3 360	252	12 247	14,03
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	1 964	-	-	25	385	(184)	-	(183)	846	-	-	1 119	12,07
31	C.31 - Fabrication de meubles	7 306	-	-	4 788	682	(989)	(647)	(336)	5 536	1 521	100	149	3,83

32	C.32 - Autres industries manufacturières	10 328	-	-	1 606	354	(432)	(99)	(224)	7 877	1 647	137	668	4,83
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	18 635	-	-	2 046	1 904	(874)	(69)	(787)	13 064	2 392	498	2 681	6,97
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	277 578	1 648	-	20 485	3 624	(3 802)	(1 443)	(1 992)	19 435	88 721	112 308	57 114	13,60
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	241 936	273	-	17 140	3 624	(3 521)	(1 193)	(1 992)	12 982	71 001	102 330	55 623	14,26
36	D35.11 - Production d'électricité	231 621	40	-	17 127	3 624	(3 516)	(1 189)	(1 992)	12 931	71 001	101 796	45 893	13,73
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	29 195	1 375	-	3 345	-	(274)	(249)	-	3 782	17 719	6 270	1 423	8,92
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	6 447	-	-	-	-	(7)	-	-	2 671	-	3 708	68	9,94
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	37 602	-	-	3 533	1 144	(716)	(279)	(363)	11 174	10 117	15 305	1 006	8,59
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	247 819	-	-	41 686	43 954	(29 794)	(4 153)	(24 793)	162 865	57 512	6 436	21 007	5,93
41	F.41 - Construction de bâtiments	27 140	-	-	2 230	9 274	(7 831)	(456)	(7 259)	11 496	5 753	2 002	7 888	12,06
42	F.42 - Génie civil	10 662	-	-	1 287	23	(143)	(59)	(15)	5 769	964	1 284	2 645	10,41
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	210 018	-	-	38 169	34 657	(21 819)	(3 639)	(17 519)	145 600	50 795	3 149	10 473	4,91
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 154 902	539	-	301 729	115 405	(97 638)	(29 432)	(64 187)	663 723	314 496	130 603	46 079	5,74
45	H - Transports et entreposage	248 831	16	-	36 640	14 714	(10 659)	(1 637)	(8 549)	153 915	57 371	13 877	23 668	6,18
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	129 780	12	-	8 410	5 220	(3 013)	(508)	(2 272)	109 162	12 656	1 126	6 835	3,76
47	H.50 - Transports par eau	14 515	2	-	3 463	2 133	(839)	(51)	(777)	321	4 130	7 451	2 614	12,10
48	H.51 - Transports aériens	1 785	-	-	114	-	(18)	(18)	-	74	76	-	1 635	18,81
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	72 723	1	-	24 648	753	(1 402)	(1 060)	(141)	29 483	35 668	1 642	5 929	7,11
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	30 027	-	-	5	6 607	(5 387)	-	(5 359)	14 875	4 840	3 659	6 654	10,73
51	I - Hébergement et restauration	218 430	5	-	54 185	23 473	(19 784)	(6 090)	(12 486)	95 742	75 085	35 679	11 925	7,26
52	L - Activités immobilières	4 234 319	-	-	559 150	102 922	(86 548)	(49 354)	(27 551)	920 829	874 707	1 997 961	440 821	11,25

53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	11 745 286	1 588	-	321 853	95 029	(81 152)	(22 405)	(56 450)	4 189 838	887 059	318 902	6 349 487	16,78
54	K - Activités financières et d'assurance	9 162 169	870	-	23 601	-	(875)	(745)	-	3 259 362	466 657	130 775	5 305 376	18,28
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	2 583 116	719	-	298 252	95 029	(80 277)	(21 660)	(56 450)	930 476	420 402	188 127	1 044 111	11,48
56	TOTAL	20 499 271	4 547	-	1 853 871	526 392	(447 857)	(161 597)	(258 223)	7 262 020	3 183 314	3 017 374	7 036 563	13,46

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union, c'est-à-dire les entreprises qui répondent à au moins un des critères listés dans l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818.

Les critères d'exclusions des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union sont les suivants :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh ;

Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI depuis l'exercice du 31 décembre 2023. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

2.1.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts immobiliers

	Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)														
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés		
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
1	Total UE	20 790 932	3 295 436	7 594 121	5 726 537	1 893 845	622 166	446 909	412 880	474 117	1 986 316	2 572 668	1 658 290	706 156	546 578	12 433 925	90,09%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 642 233	335 709	439 090	295 566	150 127	76 791	151 985	2 258	1 944	6 781	18 113	9 031	6 110	8 312	2 589 684	53,72%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	18 148 457	2 959 727	7 155 032	5 430 971	1 743 719	545 375	294 923	410 622	472 174	1 979 535	2 554 555	1 649 259	700 047	538 266	9 843 999	99,66%
4	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	243	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	12 558 261	2 231 580	4 831 197	3 670 704	1 169 324	360 063	295 392	-	-	-	-	-	-	-	11 201 430	100,00%
6	Total non-UE	3 006	-	130	-	-	-	-	-	-	-	130	-	-	-	2 876	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	751	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	751	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 255	-	130	-	-	-	-	-	-	-	130	-	-	-	2 125	-
9	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial.

2.1.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, trois coalitions d'institutions financières engagées pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 (Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance). Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de son Comité scientifique, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les dix secteurs les plus matériels au sein de nos portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces dix secteurs représentent environ 60 % des encours du groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires au vu des enjeux du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les cinq secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financées sur plusieurs secteurs. Pour calculer les émissions financées, nous utilisons la méthodologie PCAF2, qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à nos portefeuilles d'investissement et de prêts. La méthodologie PCAF nous permet également de suivre l'intensité carbone de nos financements, en rapportant pour chaque secteur concerné les émissions financées à la production (flux physiques) financée. La méthodologie PCAF nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon 2100, nous avons appuyé nos trajectoires sur le scénario NZE (Net Zero Emissions) développé par l'AIE3 sur la plupart des secteurs. Nous avons choisi d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques, pour d'autres secteurs, par exemple l'Immobilier (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Le Groupe Crédit Agricole a publié en 2022, en 2023 et en 2024 des cibles intermédiaires d'ici à 2030 dans le cadre de ses engagements NZBA sur huit des dix secteurs prioritaires, dont immobilier commercial, production d'électricité, et automobile.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a établi ses plans d'accompagnement en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture. Sur ces secteurs, la Caisse Régionale contribue au plan de transition du Groupe figurant dans le rapport de durabilité de ce dernier.

2.1.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 – Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	414	-	-	20,00	6

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est indique dans ce tableau ses expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Comme l'ensemble du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'appuie, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le tableau portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est publie de façon volontaire la part des expositions hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. Ainsi pour l'arrêté du 30/06/2026, la part de ces expositions hors bilan est nulle.

2.1.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce modèle ne présentent qu'une estimation des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques du Groupe. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une première estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5¹

En l'état, la mesure de ces sensibilités présente des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques.

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Dans l'attente de la publication de la version officielle des ITS, dont l'ABE a publié le projet le 22 mai 2025, La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a décidé **d'appliquer les dispositions transitoires prévues et réaffirmées dans la No Action letter d'août 2025**. De fait, la publication des tableaux 6 à 10 est suspendue jusqu'au 31/12/2026. De la même manière, les informations quantitatives relatives au GAR des tableaux 1 et 4 ne sont pas publiées dans le présent rapport.

¹ Climatiques futurs

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
Zone géographique : périmètre total		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée						Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 506 661	102 987	97 638	66 621	733	-	-	-	267 979	63 159	8 043	-9 858	-5 611	-2 957
2	B - Industries extractives	4 013	125	62	-	-	-	-	-	186	19	-	-2	-2	
3	C - Industrie manufacturière	823 829	33 295	27 670	2 372	3 573	-	-	-	66 910	11 474	4 381	-3 154	-1 069	-1 939
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	277 578	1 227	5 660	7 863	4 260	-	-	-	19 010	1 309	197	-215	-92	-97
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	37 602	721	724	980	16	-	-	-	2 440	302	77	-54	-23	-26
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	247 819	16 956	6 333	1 158	2 554	-	-	-	27 001	5 276	3 209	-2 669	-708	-1 866
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 154 902	77 862	46 540	16 818	4 179	-	-	-	145 399	35 700	11 563	-10 294	-3 463	-6 339
8	H - Transports et entreposage	248 831	10 067	3 669	1 469	1 575	-	-	-	16 782	2 473	835	-666	-110	-525
9	L - Activités immobilières	4 234 319	107 525	129 648	320 102	57 723	-	-	-	614 998	75 531	13 154	-10 189	-6 019	-2 885
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	18 150 712	77 122	322 396	1 489 819	981 839	-	93 051	-	2 778 125	189 021	38 042	-13 031	-5 750	-6 084
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 642 984	44 796	97 638	214 261	14 176	-	1 314	-	369 557	53 674	11 143	-9 283	-5 424	-2 663

12	Sûretés saisies	243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents	10 932 302	459 089	121 768	51 446	548 532	-	-	-	1 180 835	57 640	9 488	-10 478	-4 740	-5 227
14	I - Hébergement et restauration	218 430	18 198	16 158	7 180	2 059	-	-	-	43 595	11 362	4 124	-3 690	-1 331	-2 132
15	J - Information et communication	127 742	6 296	690	629	1 475	-	-	-	9 089	1 516	556	-370	-81	-274
16	K - Activités financières et d'assurance	9 162 169	350 462	50 166	14 058	539 317	-	-	-	954 003	2 537	-	-94	-80	-
17	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	429 737	18 921	19 140	9 391	2 775	-	-	-	50 227	6 860	1 386	-1 164	-286	-796
18	N - Activités de services administratifs et de soutien	303 439	16 350	6 979	2 273	1 007	-	-	-	26 609	4 866	1 410	-1 271	-262	-938
19	O - Administration publique	40 393	12	1 915	658	-	-	-	-	2 585	-	-	-	-	-
20	P - Enseignement	45 367	1 019	1 550	1 224	154	-	-	-	3 946	343	171	-91	-8	-80
21	Q - Santé humaine et action sociale	191 833	27 275	4 068	2 963	303	-	-	-	34 610	24 236	118	-2 359	-2 319	-25
22	R - Arts, spectacle et activités récréatives	42 469	1 247	1 825	861	86	-	-	-	4 019	868	477	-371	-97	-266
23	S - Autres activités de services	304 271	19 310	19 278	12 209	1 356	-	-	-	52 153	5 052	1 246	-1 066	-275	-716
24	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	U - Activités extra territoriales	66 450	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-